

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 06 juillet 2023

n° 089-23

**Objet :** *RS - Attribution des marchés relatifs aux travaux d'aménagement de la rue du Prédé à Barby*

- date de convocation le 30 juin 2023
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi six juillet dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Compôte, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 30

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
<b>Cognin</b>	Corinne Charles - Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
<b>La Thuile</b>	
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	
<b>Sonnaz</b>	
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Brigitte Bochaton à Philippe Gamen - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Jean-Pierre Fressoz - de Daniel Rochemaux à Eric Delhommeau

- conseillers excusés : 17

Stéphane Bochet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Christophe Pierretton - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Josette Rémy - Thierry Repentin - Alain Thieffinat - Thierry Tournier

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 06 juillet 2023

délibération n° 089-23

objet **RS - Attribution des marchés relatifs aux travaux d'aménagement de la rue du Prédé à Barby**

---

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle Grand Chambéry est chargée de l'aménagement de la rue du Prédé, section comprise entre l'avenue de l'Eglise et l'allée du Pré Dex, sur la commune de Barby.

Les aménagements consistent principalement à réaliser une chaussée à voie centrale banalisée (chaucidou), à rendre accessible l'arrêt "Clos Dupuis" et à reprendre en partie les enrobés de trottoir et de voirie de la rue du Prédé.

La consultation des entreprises s'est déroulée sous la forme de marchés subséquents aux accords-cadres C2009 (lot 1 : VRD) et C2010 (lot 2 : enrobés et autres revêtements de surface) à procédure adaptée, pour réaliser l'ensemble des travaux avec une date de remise des offres fixée au 6 juin 2023.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans la lettre de consultation du marché subséquent :

- prix des prestations : 60 %,
- valeur technique : 40 %.

La commission d'appel d'offres du 22 juin 2023 a émis un avis favorable aux offres les mieux-disantes :

- lot 1 : entreprise Colas France, pour un montant total de 122 405,98 € HT,
- lot 2 : entreprise Colas France, avec la prestation supplémentaire éventuelle n° 1 (réalisation des enrobés de voirie sur la rue du Prédé), pour un montant total de 144 884,00 € HT.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

**Vu** la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la préparation, la passation, la signature, l'exécution, le règlement et la résiliation des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT et de leurs avenants,

**Vu** le code de la commande publique,

**Vu** l'avis de la commission d'appel d'offres du 22 juin 2023,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** attribue les marchés de travaux pour l'aménagement de la rue du Prédé à Barby à l'entreprise Colas France pour un montant total de 122 405,98 € HT pour le lot 1, et à l'entreprise Colas France pour un montant total de 144 884,00 € HT pour le lot 2, y compris la prestation supplémentaire éventuelle n° 1 (réalisation des enrobés de voirie sur la rue du Prédé),

**Article 2 :** autorise le président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la passation des marchés,

**Article 3 :** dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

# ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **089-23**

Objet de l'acte : RS - Attribution des marchés relatifs aux travaux d'aménagement de la rue du Prédé à Barby

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 11 juillet 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230711-lmc1H29713H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29713H1

Date de transmission en Préfecture : 11 juillet 2023

Date de réception en Préfecture : 11 juillet 2023

Publication sur le site internet: mardi 11 juillet 2023